

**STRATECO PERD SA POURSUITE CONTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ET ÉVALUE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE APPEL**

Boucherville, QC, le 21 juin 2017 – L'honorable juge Denis Jacques, j.c.s., a rendu son jugement, aujourd'hui, dans le cadre de la poursuite de Ressources Strateco inc. (« Strateco ») contre la Procureure générale du Québec, pour le compte du gouvernement du Québec et du ministre de l'Environnement. Il rejette la réclamation de 182 684 575 \$ pour la perte des investissements de Strateco dans le projet uranifère Matoush et de 10 millions \$ en dommages punitifs.

Les avocats de Strateco étudient présentement le jugement de 115 pages et évaluent la possibilité de faire appel de la décision.

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez contacter :

RESSOURCES STRATECO INC.

Guy Hébert

Président et chef de la direction

ghebert@strateco.ca

Tél. : 450.641.0775 ext. 201

Fax : 450.641.1601

www.strateco.ca